

# La légitimité politique en joue : le chahut organisé des députés français sur la question des fraudes électorales depuis les années 1980

Nathalie Dompnier

► **To cite this version:**

Nathalie Dompnier. La légitimité politique en joue : le chahut organisé des députés français sur la question des fraudes électorales depuis les années 1980. *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, Presses universitaires de Rennes (2016-..), 2010, pp.35-48. 10.3917/parl.014.0035 . halshs-00551227

**HAL Id: halshs-00551227**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00551227>**

Submitted on 2 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La légitimité politique en joue : le chahut organisé des députés français sur la question des fraudes électorales depuis les années 1980

**Nathalie Dompnier**

Professeure de science politique, Université Lumière Lyon 2  
UMR 5206 – Triangle. Action, discours, pensée politique et économique  
Nathalie.dompnier@univ-lyon2.fr

L'évocation des fraudes électorales devant l'assemblée nationale donne lieu à des échanges particulièrement houleux. Qu'il soit abordé lors de débats sur la législation électorale, lors de questions au ministre de l'Intérieur ou bien, presque incidemment – apparemment en tous cas -, à l'occasion d'un débat sur une toute autre question, le thème des fraudes offre le terrain d'une joute sans merci à l'intérieur de l'hémicycle. Les offensives peuvent engager personnellement un député ou viser une personnalité, un parti, une majorité.

De manière détournée, ces échanges réactivent les débats qui ont animé certaines campagnes, introduisent les armes et les enjeux de la compétition électorale au sein des assemblées. Ce faisant, ils en contrarient l'ordre pacifié qui implique, entre autre, « que le conflit ne prenne pas la forme d'un « antagonisme » (d'une lutte entre des ennemis) mais celle d'une « agonistique » (d'une lutte entre des adversaires) »<sup>1</sup>. Faire entrer la compétition électorale dans l'hémicycle, c'est aussi remettre en cause l'architecture de la représentation fondée sur la complémentarité des groupes parlementaires. C'est ébranler un fragile équilibre pensé comme dépassant la violence des échanges électoraux.

En faisant place aux joutes de la compétition électorale au sein de l'arène parlementaire, ces échanges ne perturbent pas seulement des rapports policés, par ailleurs souvent malmenés. En introduisant des attaques contre certains élus et certaines élections, en contestant la validité de certains scrutins, ils ébranlent aussi l'un des socles communs, qui fonde la possibilité d'un débat entre pairs dans l'arène parlementaire : la reconnaissance de la légitimité politique de chacun des membres de l'assemblée. La violence des échanges tient en effet largement à la contestation radicale qui les caractérise. Il ne s'agit pas de critiquer la qualité des arguments d'un adversaire, sa (mé)connaissance du dossier, ses prises de position intéressées... Les propos visent la qualité de représentant de certains élus, leur légitimité et celle de leur parti à prendre part aux débats démocratiques<sup>2</sup>. L'ordre politique serait donc radicalement remis en cause par les atteintes portées à ses règles les plus fondamentales. Autrement dit, l'*illusio* politique se trouverait ébranlé à travers la remise en cause d'une légitimité commune tirée du suffrage universel ou de la « grandeur originelle » du politique<sup>3</sup>.

C'est la légitimité politique qui se trouve ainsi questionnée. Ces échanges donnent à voir des représentants siégeant indûment, des partis organisés pour soutenir ou encourager les fraudes, des magistrats complices, un suffrage universel régulièrement bafoué et un système politique complètement vicié par les pratiques frauduleuses. Car à partir des années 1980, ce ne sont plus les DOM-TOM ou des départements méridionaux qui sont visés mais des fraudes commises en région parisienne et à Paris. Les mêmes pratiques, traitées sur le ton de la plaisanterie lorsqu'elles se déroulaient à la Réunion, deviennent subitement des affronts à la démocratie lorsqu'elles ont

---

<sup>1</sup> Chantal Mouffe, « Le politique et la dynamique des passions », *Rue Descartes*, vol.3, n°45-46, 2004, p.187

<sup>2</sup> Nathalie Dompnier, « La clef des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848 », thèse de doctorat, IEP Grenoble, 2002.

<sup>3</sup> Christian Le Bart, « L'analyse du discours politique : de la théorie des champs à la sociologie de la grandeur », *Mots*, juillet 2003, p.97-110

lieu en Ile-de-France. Le ton se durcit, les attaques fusent, les orateurs peinent à s'exprimer au milieu du chahut et du brouhaha.

Le contrôle de la régularité des scrutins ne revenant plus aux assemblées depuis 1958, les échanges étudiés dans cet article ont lieu à l'occasion des débats portant sur la législation électorale et lors des séances de questions au gouvernement<sup>4</sup>. Les analyses consacrées à ces dernières ont déjà mis en évidence leur spécificité du point de vue des conditions et modalités des échanges. Les contraintes formelles qui les caractérisent permettent de comprendre que les réactions s'expriment par l'exclamation, l'invective, l'interruption, l'obstruction verbale, l'insulte parfois. Si certains y voient un exercice difficile et périlleux pour les ministres<sup>5</sup>, d'autres considèrent que ces mises en scène n'ont « pas de quoi faire frissonner un ministre pressé de retrouver ses dossiers et de participer à des réunions plus constructives »<sup>6</sup>. Les débats sur les textes de loi sont en général moins mouvementés mais peuvent aussi donner lieu, on le verra, à de violentes attaques.

Pourtant, au-delà de l'apparence d'un relâchement complet de tout contrôle dans l'ordre parlementaire, on voudrait ici souligner que ces joutes ont une grammaire et se conforment à des règles extrêmement codifiées. La distinction proposée par Jacques Testanière entre chahut traditionnel et chahut anomique dans l'enseignement du second degré semble ici particulièrement éclairante pour l'analyse des modalités et des fonctions des échanges parlementaires autour des fraudes électorales<sup>7</sup>. On cherchera ainsi à montrer que le chahut parlementaire, à ces occasions, entretient avec l'ordre parlementaire et politique un rapport similaire à celui du chahut lycéen avec l'ordre pédagogique. Tout comme le chahut anomique, le chahut traditionnel peut s'avérer très violent, mais ses règles et sa grammaire en font d'abord un facteur d'affirmation du groupe politique et des normes parlementaires.

## **I- La violence des échanges : de l'insulte à la disqualification politique**

La violence des échanges est tout à la fois verbale et gestuelle, du moins si l'on en croit les retranscriptions des débats de l'assemblée<sup>8</sup>. Ceux qui évoquent les pratiques frauduleuses sont régulièrement interrompus par des invectives, des commentaires, des exclamations... On peut tout d'abord donner un aperçu quantitatif du désordre ainsi engendré, en relevant le nombre d'interruptions lors des questions au gouvernement et des réponses des ministres :

- Jacques Blanc est interrompu 13 fois lors de sa question au ministre de l'Intérieur le 14 mai 1980 et la réponse du ministre à cette question est entrecoupée de 27 interventions.
- La question d'André Lajoinie à propos des annulations d'élections municipales le 15 juin 1983 (2<sup>e</sup> séance) est interrompue 20 fois et la réponse de Pierre Mauroy, alors Premier ministre est ponctuée de 34 interventions, dont 5 de soutien de la part de députés de gauche.
- La question de Guy Teissier à la Garde des Sceaux, le 3 mars 1999 (2<sup>e</sup> séance) connaît 26 interruptions, dont 3 émanant de son propre camp, tandis que la réponse d'Elisabeth Guigou est coupée à 7 reprises.

La plupart des questions et réponses donnent ainsi lieu à de nombreuses prises de parole inopinées. L'absence d'interruption des orateurs le 22 novembre 1991, à l'occasion d'une question sur le vote par procuration des retraités peut alors surprendre. L'explication en est donnée à la fin de l'échange par le président qui évoque le nombre de députés présents et indique finalement à l'orateur : « Je vous fais une dernière confiance : j'aime le charme feutré de ces

---

<sup>4</sup> Le corpus étudié ici comprend 13 questions au gouvernement portant sur des cas de fraudes électorales et, pour l'une d'entre elles, en 1991, sur le vote par procuration des retraités ainsi que 13 séances de débats concernant la législation électorale.

<sup>5</sup> Jean-Pierre Camby, Pierre Servent, *Le travail parlementaire sous la cinquième République*, Paris, Montchrestien, 2004

<sup>6</sup> Marc Abélès, *Un ethnologue à l'assemblée*, Paris, O. Jacob, 2000, p.142

<sup>7</sup> Jacques Testanière, « Chahut traditionnel et chahut anomique dans l'enseignement du second degré », *Revue française de sociologie*, vol.8, 1967, p.17-33

<sup>8</sup> Les pratiques et dispositifs de retranscription sont développés dans l'entretien avec Claude Azéma qui rend compte d'une forme de standardisation des termes employés pour qualifier l'ambiance de l'assemblée.

séances du vendredi matin ! (sourires) ». C'est alors sans doute faute de combattants que les habituelles joutes parlementaires sur les fraudes n'ont pas eu lieu.

Les interruptions, lors des questions ou des débats peuvent prendre plusieurs formes. Elles expriment parfois des réactions immédiates aux propos de l'orateur : ce sont les exclamations (« Ah ! », « Oh ! », les « protestations » sur les bancs). Ce sont aussi des applaudissements, des rires, des huées, des « bruits », et parfois même des « claquements de pupitres »<sup>9</sup> qui peuvent se faire entendre. Ce sont enfin des appréciations comme « c'est ridicule et honteux »<sup>10</sup>. Le geste peut aussi accompagner la parole, comme lorsque « les membres du groupe socialiste s'exclament et font le geste du « pollice verso » »<sup>11</sup>.

Les interruptions mettent quelquefois en cause l'orateur lui-même. C'est la qualité de son intervention ou son attitude qui peuvent être stigmatisées. Pierre Joxe réagit ainsi au propos de Jacques Blanc, le 14 mai 1980, par cet appel : « Y a-t-il un médecin dans la salle ? », tandis que Noël Mamère, le 30 mai 2000, est interrompu, entre autres, par Arnaud Leclercq, qui lui lance un « Ayatollah ! ». Mais, le plus souvent, les interventions dénoncent les pratiques électorales de l'orateur lorsqu'il était en campagne. Il s'agit ici de le déstabiliser en soulignant combien il est mal placé pour évoquer la lutte contre les fraudes et la défense du suffrage universel. Cet échange, le 22 décembre 1988, permet de l'illustrer :

« M. José Rossi. Que va-t-il se passer pour les élections municipales si les listes électorales restent ce qu'elles sont ? Les maires ou les candidats aux élections municipales les plus fortunés transporteront leurs électeurs par avion... »

Mme Muguette Jacquaint. Vous en savez quelque chose !

M. Jean-Claude Lefort. C'est ce que vous faites ! »

C'est aussi l'occasion de règlements de compte entre députés de circonscriptions voisines. C'est le cas, le 24 novembre 1988, lors de cette passe d'armes entre E. Hoarau (4<sup>e</sup> circ. de la Réunion) et JP. Virapoullé (5<sup>e</sup> circ. de la Réunion) :

« M. Elie Hoarau. [...] s'il est un endroit où la fraude électorale sévit à l'état endémique, c'est bien à l'île de la Réunion. »

M. Jean-Paul Virapoullé. Bien placé pour en parler, n'est-ce pas ?

M. Elie Hoarau. Qui se sent morveux...

M. Jean-Paul Virapoullé. Orfèvre en la matière !

M. Elie Hoarau. Vous avez subi quatre annulations pour fraude électorale, mon cher collègue !

M. Jean-Paul Virapoullé. Vous utilisez la loi pour frauder sur le dos des autres ! »

Mais le plus souvent, les interventions visent, de manière plus large, les pratiques électorales du parti ou du camp politique de l'orateur, ce qui est aussi un moyen de le discréditer et de disqualifier son propos sur les fraudes. Les cris de « fraudeurs ! » et « tricheurs ! » résonnent ainsi fréquemment dans l'hémicycle. On rappelle encore à l'orateur, par de subtiles allusions ou de bruyantes invectives, des exemples récents de fraudes imputés à son parti ou à son groupe. Le 9 avril 2003, alors que Renaud Dosière évoque les fraudes commises par des maires, il commente : « Chacun a en tête des exemples fameux dans une circonscription située pas très loin d'ici ». Et Lionnel Luca de répondre : « Ce n'est pas dans les mairies communistes que l'on verrait cela ! ». Sur un tout autre mode, le 3 mars 1999, alors que Roland Blum dénonce les manœuvres qui ont eu lieu à Aubagne, des voix s'élèvent des groupes socialiste, communiste, radical, citoyen et vert pour demander : « Et Tibéri alors ? ».

En quelques mots, les députés renversent de la sorte l'accusation. Des noms de villes ou de candidats suffisent à renvoyer à tout un ensemble de pratiques imputées au camp adverse. Si bien que ces noms sont rapidement employés comme antonomases permettant, en ramassant en

---

<sup>9</sup> Par exemple lors des séances des 20 mai 1988, 3 mars 1999, 30 mai 2000.

<sup>10</sup> Séance du 14 mai 1980

<sup>11</sup> Séance du 20 mai 1986

quelques mots une critique cinglante, d'asséner un violent revers à l'adversaire. Ainsi plutôt que d'interrompre l'orateur par les traditionnels « fraudeurs ! » ou « tricheurs », c'est, en guise d'« insulte antonomastique »<sup>12</sup>, le nom de « Tibéri ! » qui est scandé à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Le 3 mars 1999, la question de Guy Teissier est, par exemple, plusieurs fois interrompue :

« M. Guy Teissier. Madame la garde des sceaux, les habitants d'Aubagne [...] découvrent avec stupéfaction que leur député a triché pour se faire élire. (« Tibéri ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.) [...] »

M. Guy Teissier. Ce que je dis a l'air de vous contrarier, mesdames, messieurs de la gauche !

Plusieurs députés du groupe socialiste et plusieurs députés du groupe communiste. Tibéri ! [...]

M. Guy Teissier. [...] Ces procédés, madame la garde des sceaux, sont inacceptables !

Plusieurs députés du groupe communiste. Tibéri !

M. Guy Teissier. Ils sont l'expression même du mépris porté aux électeurs et à la démocratie. (*De nombreux députés du groupe socialiste et du groupe communiste. « Tibéri ! »*) ».

Plutôt qu'à des débats, on assiste alors à des ripostes systématiques où les compliments sont immédiatement retournés à ceux qui les ont prononcés. Certaines formules attestent d'ailleurs ces stratégies de réponse en échos. En 1980, Jacques Blanc s'indigne : « C'est votre habitude de crier au feu quand vous êtes incendiaires ! ». Les interruptions répétées empêchent toute argumentation construite et les questions ou propositions sur lesquelles portent les débats semblent devenues tout à fait secondaires. La répartition des participants vient plutôt servir une entreprise de sape du travail parlementaire. La plupart des interventions sont avant tout destinées à susciter l'indignation, à stigmatiser, parfois à insulter, et finalement à produire le plus grand désordre dans l'hémicycle.

Si la provocation et l'insulte participent de cette violence et de cette tension entre groupes parlementaires, l'attaque qui suscite les indignations les plus vives et les réactions les plus outrées est celle qui dénonce l'atteinte portée aux institutions et à leurs fondements. La plupart des débats sur la fraude débouchent en effet rapidement sur le thème du danger encouru par le suffrage universel, la république ou la démocratie. Le 27 avril 1983, l'échange entre Bruno Bourg-Broc et le ministre de l'Intérieur donne ainsi à voir cette montée en généralité<sup>13</sup> :

Bruno Bourg-Broc : « la fraude électorale, c'est aussi un premier pas vers la mort de la démocratie [...] La fraude électorale a toujours été le premier acte dans l'instauration des dictatures fascistes et des démocraties populaires. Si l'on veut respecter la démocratie, monsieur le ministre, il faut respecter les urnes ! ».

Gaston Defferre : « Le gouvernement et la majorité n'ont pas de leçons à recevoir en matière de respect des règles démocratiques, alors qu'il y aurait peut-être beaucoup à dire sur certains comportements ».

Si de tels propos provoquent les réactions les plus vives, c'est qu'ils opèrent une partition entre le camp des démocrates et celui des ennemis de la démocratie, qu'ils remettent en cause l'attachement du camp adverse au suffrage universel et plus largement aux principes

---

<sup>12</sup> L'expression nous est suggérée par Paul Bacot que je remercie, ainsi que Jean-Paul Honoré, d'avoir contribué à élucider cet emploi du « Tibéri ! ».

<sup>13</sup> Cette montée en généralité et le passage de la contestation d'un scrutin à une rhétorique de défense du suffrage universel et de la démocratie est une caractéristique des débats sur les fraudes électorales, lors des débats à la chambre comme lors des campagnes électorales dès le XIXe siècle (Nathalie Dompnier, « Les fraudes d'Outre-mer : la bonne conscience française ? Les élections législatives des IVe et Ve Républiques » in Philippe Bourdin, Jean-Claude Caron, Mathias Bernard (dir.), *L'incident électoral de la Révolution française à la Ve République*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, p. 285-297).

démocratiques, qu'ils frappent d'indignité les députés ainsi disqualifiés<sup>14</sup>. En cela, ces invectives, bien que d'une expression souvent policée, contribuent à semer le plus grand désordre dans l'enceinte parlementaire.

Lors de ces échanges, le président de l'assemblée se trouve en général dans l'impossibilité de rétablir le calme et les échanges se poursuivent sur le même ton. On observe une sorte d'effet d'entraînement qui interdit à chacun de relâcher ses attaques : ce serait céder et laisser à l'adversaire la dernière répartie, la position du redresseur de torts et ainsi la victoire. La plupart des échanges se déroulent finalement selon une trame similaire. A partir d'une question sur un scrutin particulier, ou d'une remarque sur certaines pratiques, s'opère une montée en généralité. Les intervenants font glisser le débat sur les questions du respect du suffrage universel ou de la démocratie et s'attachent à disqualifier les pratiques et les conceptions de l'ensemble d'un parti ou d'un camp politique. Les invectives adressées à l'orateur suivent également cette montée en généralité. Les débats se poursuivent sur l'interprétation des faits dont chacun s'attache à rejeter la responsabilité sur l'autre camp.

Ce scénario s'accompagne d'une montée en violence des échanges, d'une intensité agonistique croissante. Cette trame similaire et le caractère récurrent des modalités d'intervention indiquent suffisamment que ces débats apparemment débridés sont en fait très contrôlés et codifiés. Le chahut auquel donnent lieu les discussions sur les fraudes, s'il peut sembler rompre avec des normes de comportement policé et produire le plus grand désordre, n'a en fait rien d'un « chahut anémique » mais se révèle plutôt être un chahut très organisé.

## II- Un chahut très codifié : ritualisation du conflit et affirmation de l'ordre politique

Selon Jacques Testanière, le chahut peut être défini comme « toute manifestation collective de nature à troubler l'ordre et les rapports traditionnels entre élèves et éducateurs, rapports qui sont définis par les textes administratifs et l'usage. [...] il faut appeler chahut tout cas de désordre qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif, accompli par l'élève lui-même, et qu'il savait devoir produire ce résultat. »<sup>15</sup>. A partir de ces définitions, dont on peut relever les accents très durkheimiens<sup>16</sup>, l'auteur identifie tout un ensemble de traits propres au chahut traditionnel. On propose ici d'examiner les désordres parlementaires décrits précédemment à l'aune de ces caractéristiques.

Tout d'abord, le chahut traditionnel est collectif et, dans l'idéal, unanime<sup>17</sup>. Les interruptions et les interventions ne sont jamais le fait d'un seul député, mais toujours de plusieurs. Les retranscriptions des débats font apparaître que c'est le plus souvent l'ensemble d'un groupe parlementaire, ou même l'ensemble de la majorité ou de l'opposition qui participe au chahut parlementaire<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup> On retrouve ici l'emploi du vocable démocratique repéré par Anne-Laure Nicot, « La démocratie en questions. L'usage stratégique de démocratie et de ses dérivés dans les questions au gouvernement de la 11<sup>e</sup> Législature (1997-2002) », *Mots*, n°83, 2007, p.9-21. En revanche, la distribution des occurrences comme les usages différenciés entre gauche et droite ou opposition et majorité n'apparaissent pas dans notre corpus.

<sup>15</sup> Jacques Testanière, art. cit., p.18-19

<sup>16</sup> On reconnaît ici les termes de la définition du suicide donnée par Emile Durkheim : « On appelle suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif, accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire ce résultat » (Emile Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF, (1930) 2005, p.5). La reprise des termes durkheimiens répond vraisemblablement à la volonté de l'auteur de s'inscrire dans une même exigence d'objectivation du phénomène. La définition présente aussi l'avantage de ne pas présenter le phénomène comme « monstrueux » (idem, p.7) ou pathologique mais de le ranger parmi les phénomènes de sociologie normale.

<sup>17</sup> Jacques Testanière, art. cit., p.21

<sup>18</sup> L'entretien avec C. Azéma, dans la partie « Sources », permet cependant de souligner que la transcription de l'ambiance fait certainement apparaître les désordres collectifs de manière plus systématique que l'expression des émotions individuelles.

De plus, le chahut renforce l'intégration du groupe « en lui donnant conscience de son unité », la satisfaction la plus importante étant « de se sentir uni »<sup>19</sup>. De la même manière, les échanges autour des fraudes servent le plus souvent à affirmer la cohésion du groupe parlementaire. Ils permettent de mettre en scène et de jouer l'unité de chaque groupe ou de chaque camp et son opposition aux autres groupes. « Même si le débat peut s'avérer houleux, ce qui importe, c'est la mise en scène des divisions portées parfois à un degré d'intensité suffisant pour confirmer en chacun son sentiment d'appartenance à un camp »<sup>20</sup>. On le voit, par exemple, dans le procédé, déjà évoqué, qui consiste à mettre en cause, non pas la régularité d'un scrutin particulier, mais l'ensemble du groupe ou du parti du candidat présumé fraudeur. Cette stigmatisation touche particulièrement le RPR à la fin des années 1990. Elle vise aussi le PCF, et ceux qui en sont les alliés, sur l'ensemble de la période. Apparaît clairement dans ces échanges une grammaire éprouvée permettant la constitution ou l'actualisation de camps que tout opposerait. Comme en un récit mythique, le discours de chaque camp sur la fraude s'organise sur un mode binaire et donne à voir la partition nette et définitive entre les « bons » et les « méchants », les fraudeurs et les « démocrates ». Ainsi, le 20 mai 1986, à propos du découpage des circonscriptions, Guy Ducoloné demande « solennellement » au Président de la République d'intervenir « face à une atteinte aussi grande au suffrage universel ». Jean Ueberschlag lui répond : « Faites intervenir M. Gorbatchev ! Téléphonnez donc à Moscou ! ».

Dans ces moments, « la répétition n'engendre pas l'ennui [...] mais elle suscite au contraire une joie toujours renouvelée, qui a son origine dans les attitudes stéréotypées des antagonistes »<sup>21</sup>. La répétition est en effet une caractéristique marquée des chahuts parlementaires autour des fraudes. Ce sont les cris traditionnels de « tricheurs ! » et « magouilleurs ! », comme les « insultes antonomastiques » - « Tiberi ! », « Chirac ! », « Paris ! » - scandées à plusieurs reprises lors d'une même séance, mais aussi lors de plusieurs séances sur une même période. Ce sont aussi les références appuyées, dans les années 1980, aux pratiques politiques soviétiques<sup>22</sup>.

À l'occasion des chahuts lycéens, les rôles, les pratiques et les cibles du chahut sont définis en référence à l'ordre pédagogique et en manifestent la parfaite intériorisation. Il s'agit d'une « fête à rebours » où les normes sont tournées en dérision. La distribution des rôles parmi les députés se conforme aussi à une hiérarchie clairement établie. Ce sont les anciens, les gradés, les habitués<sup>23</sup>, plusieurs fois réélus ou ténors d'un parti qui ouvrent et animent le chahut, se chargeant ainsi « d'initier les plus jeunes, les « crasseux », à un univers dont les « grands » attestent, par leur passé, combien il enferme de valeur »<sup>24</sup>.

Car « le chahut a ses propres bienséances : on ne chahute pas n'importe qui, n'importe quand et n'importe comment »<sup>25</sup>. Notre matériau permet bien de souligner que l'on ne chahute pas « n'importe comment » - c'est la trame des échanges – ni « n'importe quand » puisque les séances de questions donnent lieu à beaucoup plus d'interruptions et d'invectives que celles où se discutent des projets ou propositions de lois. On relève donc une propension à chahuter qui varie selon la situation, le prestige qui lui est reconnu et le sérieux qu'elle est supposé requérir, de la même manière que, parmi les lycéens, « la fréquence du chahut est inversement proportionnelle au degré de prestige social des disciplines enseignées »<sup>26</sup>.

Ces « bienséances » soulignent l'intériorisation de l'ordre parlementaire, intériorisation qui constitue un préalable au chahut traditionnel et à la remise en cause ou au renversement – provisoire – des normes de cet ordre. Cette grille de lecture peut également renvoyer aux analyses

---

<sup>19</sup> Idem, p.21

<sup>20</sup> Marc Abélès, op.cit. p.142

<sup>21</sup> Idem, p.22

<sup>22</sup> Par exemple lors des séances du 14 mai 1980, du 20 mai 1986 ou du 24 novembre 1988

<sup>23</sup> C. Azéma évoque dans l'entretien les « professionnels de l'interruption », que les transcrip-teurs n'ont donc aucune difficulté à repérer.

<sup>24</sup> Jacques Testanière, art. cit., p.22-23

<sup>25</sup> Idem, p.24

<sup>26</sup> Idem, p.24

du carnaval comme rite d'inversion ou « fête à l'envers »<sup>27</sup>. Le bouleversement de l'ordre ne fait sens et ne présente un intérêt pour ses acteurs que par la parfaite maîtrise de ses normes. Cette intériorisation des codes de conduite dans l'enceinte parlementaire, des rapports pacifiés, parfois même cordiaux, de l'entre-soi policé donne précisément toute sa saveur au chahut comme remise en cause provisoire des codes.

A travers les attaques portant sur le respect du suffrage universel ou de la démocratie, c'est aussi l'ordre politique qui est chahuté. Alors que cet ordre repose sur le partage implicite des normes et des valeurs qui le fondent, le chahut vise précisément à remettre en cause cette communauté de valeurs. En cela, il permet aussi l'affirmation de l'attachement à ces normes et à ces valeurs. Des intervenants prennent d'ailleurs à parti leurs adversaires en relevant que leur opposition systématique porte atteinte à cet attachement commun. Ainsi, le 24 novembre 1988, à propos de la signature des listes d'émargement par l'électeur lui-même :

« M. Jean-Jacques Jegou. Cela ne va pas être triste ! Il faudra faire la queue pour voter !

M. Michel Sapin. [...] Je préfère, Monsieur, que le scrutin se déroule plus lentement mais plus sincèrement. Et je pense que vous aussi ! »

Enfin, le chahut traditionnel – « négation momentanée de l'ordre scolaire » - est ponctuel et immédiatement suivi d'un retour à l'ordre<sup>28</sup>. Si le président de séance rencontre des difficultés à obtenir le calme au cours des échanges, le retour à l'ordre est instantané dès lors que le sujet est clos. Cela démontre encore une fois que les contraintes et les normes ne s'effacent pas au cours de ces discussions. Les prières et les appels au calme du président ne sont absolument pas entendus lors du chahut, mais il suffit à ce même président d'annoncer la question suivante ou le point suivant de l'ordre du jour pour obtenir un retour à l'ordre. Il conserve à l'évidence son rôle d'organisation des débats, mais le refus délibéré et ostensible d'obtempérer à ses rappels lors des échanges fait précisément partie du chahut. Les députés mettent en scène et jouent la violation de l'ensemble des règles ordinaires de bienséance, tant à l'égard des députés des autres groupes, qu'à l'égard du président et de son autorité.

Une exception peut être relevée sur la période étudiée, lors de la séance du 14 mai 1980, où le meneur du chahut est également celui qui dispose de la parole pour la question au gouvernement suivante. Ainsi, alors que le président donne la parole à Pierre Juquin pour une question sur les libertés des travailleurs dans les entreprises, celui-ci poursuit :

« Monsieur le Premier Ministre, il me faut d'abord relever les propos que M. le ministre de l'intérieur vient de tenir. (Protestations sur les bancs de la majorité.) Il faut rétablir les faits : c'est un candidat giscardien qui a été pris en train de frauder, et c'est un préfet de votre régime qui a violé ouvertement les lois et bafoué le suffrage universel. (Applaudissements sur les bancs communistes. Vives protestations sur les bancs de la majorité) »

Mais, mis à part cet épisode, le chahut prend fin dès que débute une autre séquence du débat parlementaire. Comme les bons élèves retournent à leurs études immédiatement après un moment de chahut, les députés reprennent leurs travaux sans que le désordre précédent ne laisse, apparemment, de traces. L'épisode qui pouvait sembler complètement anémique, dénué de toute règle et de tout code, est en fait parfaitement maîtrisé et soumis à une discipline très normée. Le retour à la normal confirme que le relâchement du contrôle est en fait très contrôlé.

Un seul épisode, en 1986, se solde par une rupture des échanges, les députés communistes et socialistes quittant l'hémicycle suite à des propos particulièrement violents. Alors que le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, tente de justifier le retour au scrutin majoritaire par un discours sur l'histoire du vote en France, il est interrompu à de multiples reprises : « C'est faux ! », « Tout cela est faux ! Mais qui donc lui fait ses discours ? », « Il dit n'importe quoi ! », « Vous ne savez pas compter, vous ne connaissez pas l'histoire et vous ne savez pas faire vos discours ! »<sup>29</sup>. Charles

---

<sup>27</sup> Daniel Fabre, *Carnaval ou la fête à l'envers*, Paris, Gallimard, 1992

<sup>28</sup> Jacques Testanière, art. cit., p.32

<sup>29</sup> Séance du 20 mai 1986

Pasqua recourt alors à un curieux argument dans ce débat, argument qui va provoquer des volées d'insultes et le départ de nombreux députés : « Je ne sais peut-être pas compter et je ne connais peut-être pas l'histoire, mais je suis de ceux qui ont participé à l'histoire pendant que vos amis se couchaient devant l'occupant ! ». Alors que, peu avant, les membres du gouvernement ont été traités de « charcutiers », de « tripatouilleurs » et de « fraudeurs » à propos du découpage électoral, alors qu'on a crié à la « magouille », à la « mascarade », à la « fraude », l'opposition profite de la réplique de Charles Pasqua pour mettre fin aux échanges. Tandis que certains députés sortent, d'autres se déchaînent : « C'est honteux ! », « J'ai la croix de la Résistance ! Vous, vous êtes un voyou ! », « C'est honteux ! Salopard ! Vous êtes un sale individu ! », « Dehors Pasqua ! », « Vous êtes un fasciste ! », « Et le S.A.C., monsieur Pasqua ? », « Assassin ! », « Démission ! Démission ! Démission ! », etc.

L'explication principale de ce pic agonistique réside sans doute dans la volonté des députés de gauche d'empêcher la tenue du débat. Plus tôt dans la séance en effet, Pierre Joxe a déjà annoncé ne pas vouloir aborder le fond du débat, sous-entendant que le projet de loi électorale serait adopté par application de l'article 49-3. Il prévient le rapporteur : « vous êtes le rapporteur d'un projet de loi électorale qui, pour la première fois dans l'histoire des démocraties, va être adopté sans avoir été voté ni même débattu ». Dans ces conditions, les députés de l'opposition cherchent à dramatiser au mieux ce recours annoncé au 49-3, à mettre en scène la violence de ce choix et l'exclusion des députés qu'il implique. Ils le font précisément en encourageant et en suscitant des échanges extrêmement violents et en se procurant l'occasion de sortir bruyamment de l'hémicycle, tout en rendant la majorité responsable de cette rupture.

On doit, pour terminer, souligner que la grille d'analyse retenue et la mobilisation de la notion de « chahut traditionnel » ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des traits de la violence des échanges parlementaires et que le chahut lycéen présente des caractéristiques propres que ne possède pas le chahut parlementaire. L'élève ne se trouve pas sur un pied d'égalité avec ceux qui sont les cibles des attaques. Les échanges entre députés, en revanche, se font d'égal à égal, et le corpus n'a pas permis de mettre en évidence de comportement caractéristique de la majorité ou des groupes minoritaires. En cela, le chahut lycéen traduit bien mieux que celui des parlementaires le renversement de l'ordre établi puisqu'il en ébranle non seulement les valeurs, mais aussi les hiérarchies.

De plus, la probabilité que les élèves prennent à parti un enseignant et inversement proportionnelle au prestige de sa position et de la discipline enseignée. A l'Assemblée, en revanche, les ministres ne semblent pas devoir subir plus ou moins de chahut en fonction de leur position ou de leur portefeuille<sup>30</sup>. C'est davantage le contexte électoral et politique qui permet d'expliquer l'ampleur des chahuts, par exemple avec la situation de cohabitation en toile de fond de la séance de 1986 évoquée plus haut, lors de laquelle les députés de l'opposition sortent de l'hémicycle.

Cependant, la compréhension de ces séquences comme des formes de chahuts traditionnels offre de mettre en évidence la ritualisation des conflits comme leur confirmation de l'ordre parlementaire et politique, alors même que les propos échangés pourraient laisser penser le contraire. Sur l'ensemble de la période, les débats sur des projets ou propositions de loi s'avèrent en général beaucoup moins agités que les séances de questions au gouvernement. Ces dernières donnent lieu à un chahut généralisé qui ne cesse qu'avec le passage à une autre question. Cela vient confirmer la thèse du chahut traditionnel. Alors que des propos, lors de la discussion d'articles de loi, pourraient donner lieu à des échanges aussi violents que ceux qui ont lieu lors des questions, les députés poursuivent généralement le débat sans heurt. Le poids de l'enjeu y est sans doute pour beaucoup. Dans un cas, il s'agit de l'élaboration d'un texte de loi. Dans l'autre, il s'agit du chahut lui-même. Le plus souvent en effet, la question a essentiellement pour but que la

---

<sup>30</sup> Les exemples pris plus haut pour la quantification des interruptions l'attestent, l'un concernant le premier ministre, l'autre le ministre de l'Intérieur et le dernier le Garde des Sceaux.

provocation, à l'égard de l'autre côté de l'hémicycle ou à l'égard du gouvernement et la mise en scène des désaccords devant les journalistes et les caméras. La question est attendue, surtout lorsqu'elle porte sur des élections au lendemain de scrutins contestés, et elle sonne comme le signal de départ du grand chahut, du relâchement des contraintes et des codes. La réponse aussi est attendue, non pas pour ce qu'elle doit révéler, mais au contraire au sens où les ministres n'ont généralement pas d'élément nouveau à apporter aux députés (elle est prévisible) et au sens où elle doit être l'occasion de poursuivre le chahut (elle est souhaitée). Cette temporalité du chahut, qui coïncide pour l'essentiel avec les séances de questions, révèle encore à quel point celui-ci est codifié et repose sur l'intériorisation de l'ordre parlementaire. Certaines activités requièrent le plus grand sérieux et le travail parlementaire le plus rigoureux, tandis que d'autres donnent lieu à des échanges plus relâchés, venant paradoxalement confirmer la qualité des premières.

Cette proposition n'est pas sans faire écho aux analyses durkheimiennes du crime<sup>31</sup> et aux approches fonctionnalistes de la déviance<sup>32</sup> qui soulignent comment, de manière parfaitement contre-intuitive, la déviance renforce en fait ce qu'elle semble perturber. A première vue, le chahut parlementaire semble remettre en cause l'ordre parlementaire et politique, et dans le même mouvement la légitimité politique de l'institution et de ses membres. Mais à bien considérer son déroulement et sa pratique très codifiés, il est l'occasion d'un désordre circonscrit, de l'affirmation de la cohésion des groupes parlementaires et de l'attachement partagé des députés aux normes et aux valeurs qui fondent l'ordre politique. Il contribue à réaffirmer la grandeur originelle du politique et participe ainsi de l'*illusio* politique. A ce titre, il ne menace en rien l'ordre politique, mais est tout à la fois « récréation et récréation »<sup>33</sup> du corps parlementaire.

---

<sup>31</sup> « Classer le crime parmi les phénomènes de sociologie normale, ce n'est pas seulement dire qu'il est un phénomène inévitable quoique regrettable, dû à l'incorrigible méchanceté des hommes ; c'est affirmer qu'il est un facteur de la santé publique, une partie intégrante de toute société saine » (Emile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, (1937)1990, p.55).

<sup>32</sup> On pense ici par exemple aux analyses de K. Davis sur la prostitution, présentée comme phénomène contribuant au maintien de la monogamie et à la stabilité des couples mariés (Kingsley DAVIS, « Prostitution », in R. MERTON et R. NISBET, *Contemporary Social Problems*, New York, Harcourt, Brace, 1971, p. 313-360)

<sup>33</sup> Jacques Testanière, art. cit., p.23